

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 08 OCTOBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le huit octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,

En suite de convocation en date du 01<sup>er</sup> octobre 2009

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice: 29

Nombre de membres présents: 23

**Présents:** Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre BAILLEUX, Christian LEMAIRE, Brigitte LAMANDIN DECARME, Pierre DUMORTIER, Sophie MOREAU VAN BOXSOM, Marie-Françoise TAHON, Rosine FARINE, Jean-Yves CHUFFART, Françoise DANES, Hélène FOURDRIGNIER, Catherine MORTREUX, Franck GILLE, Daniel CHRETIEN, Mélanie MARTIN, Marc PAPIS, Benoît CABY, Robert-James TOSH, Jean-Marc LAURENT, Fabrice BALENT, Daniel HERBAIN, Michèle THIEBAUX.

**Absents ayant donné procuration:**

Daniel MENUÉ donne procuration à Luc MONNET

Manuella DELESALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Pierre DEHOVE donne procuration à Pierre DUMORTIER

Geneviève DION donne procuration à Franck GILLE

Isabelle LEPERE donne procuration à Michèle THIEBAUX

Isabelle DE BLAS donne procuration à Jean-Marc LAURENT

**Secrétaire de séance:** Mélanie MARTIN

**Quelques points d'actualités :**

- La rentrée des classes s'est déroulée dans de très bonnes conditions.
- Le comité technique paritaire de la commune s'est réuni, ce mardi 6 octobre. Il y a été présenté le PCA (plan de continuité de l'activité) en cas de pandémie grippale ainsi que l'étude de faisabilité de partenariat public privé pour le groupe scolaire,
- Le comité de pilotage groupe scolaire s'est quant à lui réuni le 29 septembre.
- Une réunion publique a été organisée le 30 septembre dernier afin de présenter le projet de réfection de la rue du Paradis, à la grande satisfaction des riverains.

**Travaux :**

- **Terrain de football synthétique :** la couche portante est réalisée, les réseaux sont en cours, les fondations en la pose du gazon synthétique sera effectuée semaine prochaine.
- **Travaux de voirie 2009 :**
  - Réfection (ponctuelle) de trottoirs et de chaussée rue du Fayel,
  - Remplacement de l'îlot place de la gare,
  - Création d'une aire de croisement rue de la Rive.

Ces travaux devraient démarrer prochainement.

### Manifestations diverses :

- Samedi 10 octobre, concours de belote organisé par la « Boule Templeuvoise » à la salle polyvalente,
- Dimanche 11 octobre dès 9 h 15 à la salle polyvalente : 50<sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes, organisé par la Société Historique du Pays de Pévèle,- à cette occasion, une exposition présentera une rétrospective des journées Charles Bonnier organisées par la SHPP depuis sa fondation,
- La semaine bleue se déroulera du 19 au 23 octobre prochain, semaine au cours de laquelle se dérouleront de nombreuses manifestations à destination de nos aînés.
- Le nouveau centre d'incendie et de secours situé rue de Fretin sera inauguré par Bernard DEROSIER Président du Conseil Général du Nord, le vendredi 23 octobre à 17 heures,
- Ce même jour, à 11 heures aura lieu une cérémonie de labellisation « Chantier bleu\* » pour le chantier de la gendarmerie, \*label qui vise à reconnaître les chantiers « phare » en matière de Qualité, de Sécurité et d'Environnement (Q.S.E).

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2009**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	20		3
Initiatives citoyennes	5		1

Compte-rendu adopté

#### **2 – Reprise de concessions à l'état d'abandon**

Les concessions désignées ont plus de trente ans d'existence. Leur état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un peu plus de 3 ans d'intervalle, les 28 juin 2005 et 31 mars 2009, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Cette situation d'abandon constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière.

Une telle reprise permettrait de répondre aux nombreuses demandes d'inhumation dans ce cimetière par la concession de ces emplacements pour 15, 30 ou 50 ans.

Monsieur le Maire soumet la reprise de concessions à l'état d'abandon à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	6		

Délibération adoptée.

#### **3- Répartition du produit des concessions de cimetière entre la commune et le CCAS**

La loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales a abrogé l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières, dont la plupart des dispositions étaient déjà codifiées dans le code des communes.

Cependant une partie de l'article 3 de cette ordonnance disposant qu'«aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance» n'a pas été codifiée.

Cette erreur de codification prive de base légale la répartition du produit des concessions de cimetières entre la Commune (2/3) et les CCAS (1/3). Il est nécessaire que l'assemblée délibérante se détermine sur cette répartition.

**Monsieur le Maire soumet cette répartition à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes			6

Délibération adoptée.

#### **4- Convention repas des ALSH Communauté de Communes**

Les statuts de la CCPP validés par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2008 reconnaissent à la CCPP la compétence Animation Jeunesse. A ce titre, la CCPP organise les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) intercommunaux dans chacune des communes de la CCPP, dont la commune de Templeuve.

Dans ce cadre, une convention liant la CCPP à la commune de Templeuve organise les conditions du remboursement par la CCPP des repas des ALSH facturés par la commune de Templeuve.

Cette convention est annexée à la présente délibération.

**Monsieur le Maire soumet la convention repas des ALSH à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

#### **5- Avenant au marché de restauration scolaire**

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'objectif est d'atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'ici 2012.

Il a été proposé lors de la commission Menus de réaliser cet objectif dès la rentrée 2009, sous la forme d'une composante Bio par repas.

Ce choix a été validé par la CAO réuni le 14 Septembre 2009 à 14h30.

Les nouveaux prix applicables au 05 novembre sont :

Le prix HT d'un repas enfant passe de 2.1488€ à 2.27€ soit une hausse de 5.64%.

Le prix HT d'un repas adulte passe de 2.57431€ à 2.72€ soit une hausse de 5.66%.

Les autres termes du marché restent inchangés, ils seront donc revus au 01/01/2010, selon l'indice des prix à la consommation-produits alimentaires, n° Insee 000637407 en date du 01/09/2009.

**Monsieur le Maire soumet l'avenant au marché de restauration scolaire à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

#### **6- Avenant au marché d'aménagement du complexe sportif**

Dans le but d'intégrer le complexe sportif dans son cadre environnemental boisé, proche du parc Baratte, il a été demandé à la société Citéos une coloration des mâts en vert (référence 6005).

Le montant de la coloration :

- 2475 € HT par mât de 22m, soit une plus value de 9900 € HT
- 1700 € HT par mât de 18m, soit une plus value de 5100 € HT

Soit pour l'ensemble des travaux un avenant de 15 000 € HT, donc 17 940 € TTC. Ce qui correspond à une augmentation de 9.9% de la masse initiale du lot 2.

**Monsieur le Maire soumet l'avenant au marché d'aménagement du complexe sportif à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		6	

Délibération adoptée.

### **7- Renouvellement du bail de La Poste**

Le bail liant la Commune à la Poste, arrive à son terme, il convient d'en prévoir l'actualisation et la rédaction nouvelle pour la période 2010-2019.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec la Poste pour l'occupation de bureaux au 24 rue Demesmay.

**Monsieur le Maire soumet le renouvellement du bail de la Poste à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

### **8- Rapport annuel d'activités SIDEN SIAN**

Il s'agit d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement de la commune de Templeuve - Exercice 2008.

**Monsieur le Maire soumet le rapport annuel d'activités SIDEN SIAN à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	21		2
Initiatives Citoyennes			6

Délibération adoptée.

### **9- SIDEN SIAN - Demande d'adhésion**

Il s'agit pour le conseil municipal d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

COMPETENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

- CUISY - EN - ALMONT (02)
- TARTIERS (02)

**Monsieur le Maire soumet les demandes d'adhésion au SIDEN SIAN à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

## **10- Indemnité d'éviction – plaine de Vertain parcelle C 2664**

Dans le cadre du projet d'extension du complexe sportif, la commune a acquis, par délibération en date du 2 juillet 2009, la parcelle cadastrée section C n°2664, d'une contenance de 4997m<sup>2</sup> sise plaine de Vertain. Le terrain étant actuellement exploité, il convient de décider l'allocation d'une indemnité d'éviction au profit des exploitants, Monsieur Damien Dubois, pour un montant de 2,50 euros le m<sup>2</sup>, soit un total de 12492,50 euros.

**Monsieur le Maire soumet l'indemnité d'éviction à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

## **11- Indemnité pour perte de culture – plaine de Vertain parcelle C 2664**

Dans le cadre du projet d'extension du complexe sportif, la commune a acquis, par délibération en date du 2 juillet 2009, la parcelle cadastrée section C n°2664, d'une contenance de 4997m<sup>2</sup> sise plaine de Vertain. Le terrain étant actuellement cultivé, il convient de décider l'allocation d'une indemnité pour perte de culture, au profit du cultivateur actuel, Monsieur Pierre Dubois, pour un montant de 273 euros, la commune ayant été obligée de procéder à la destruction d'une bande cultivée en plants de maïs d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire soumet l'indemnité pour perte de culture à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

## **12- Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle**

Par délibération du 7 juillet dernier, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Pévèle a voté la mise à jour de ses statuts, notamment pour permettre le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle au repeneur des cinémas de TEMPLEUVE.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir entériner cette mise à jour des statuts.

**Monsieur le Maire soumet la mise à jour des statuts de la CCPP à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

## **13- Désignation d'un délégué au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles**

La réalisation de campagnes d'empoisonnement pour détruire le rat musqué est désormais définitivement interdite mais la lutte contre ce nuisible reste obligatoire dans chaque commune.

La lutte mécanique par piégeage est maintenant le seul moyen d'enrayer l'invasion. Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (G.D.O.N.) de la Scarpe aval, du Bas-Escout et du Pays de Pévèle, auquel la commune de Templeuve appartient, vient de prendre deux mesures :

- Le passage d'une convention de partenariat avec l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA), en cas de carence de piégeurs sur le territoire des communes membres,
- L'augmentation de la prime allouée à la prise de rats musqués qui passe de 1,20 euro à 1,50 euro.

**Monsieur le Maire soumet la désignation de Monsieur CHUFFART Jean-Yves en tant que délégué au groupement de défense contre les organismes nuisibles à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

#### **14- Emploi de crédits pour dépenses imprévues**

La comptabilité de la Ville de Templeuve est exécutée suivant l'instruction M.14. Lors du vote du budget, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au chapitre 022 « dépenses imprévues » des crédits qui sont destinés à faire face à des dépenses pour lesquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

Conformément aux articles L.2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits pour dépenses imprévues sont employés par le Maire et doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement, avec pièces justificatives à l'appui. Ces pièces demeurent annexées à la délibération.

Ces crédits ne peuvent être employés que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. En mai 2009, ont été décidées, lors même que cela n'était pas prévu au budget primitif, l'instauration d'une zone bleue en centre-ville et la nécessité d'apposition d'un disque de stationnement européen sur tout véhicule stationné dans cette zone.

Monsieur le Maire a donc décidé de procéder à la commande de disques selon les modalités suivantes :

- En mai 2009, commande 1000 disques pour un montant total TTC de 1142,18 euros
- En août 2009, commande 1000 disques pour un montant total TTC de 1040,52 euros

**Monsieur le Maire soumet l'emploi de crédits pour dépenses imprévues à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

#### **15- Demande de subvention « Un petit coin de ciel bleu »**

Par lettre en date du 16 septembre 2009, la présidente de l'association « Un petit coin de ciel bleu » présente les actions de l'association templeuvoise en faveur des résidents du « Logis de la Pévèle » (financement de spectacles, sorties...) et sollicite de l'assemblée le versement de la subvention au titre de l'année 2009.

**Monsieur le Maire soumet la demande de subvention « Un petit coin de ciel bleu » à l'approbation du Conseil Municipal.**

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	6		

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,  
Luc MONNET**